



Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

FINANCES

Demandes de financements dans le cadre du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, dit Fonds vert, 2023

LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22, 26°,

vu la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour l'année 2023,

vu le décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement,

vu la délibération du Conseil municipal du 21 octobre 2021 portant délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire,

considérant que le dispositif du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, dit Fonds vert, soutient financièrement les opérations d'investissement relevant des grandes priorités thématiques définies ci-dessous :

- rénovation énergétique des bâtiments publics,
- renaturation des villes,

considérant qu'il convient, en conséquence, de solliciter des financements auprès de l'Etat dans le cadre dudit Fonds vert, pour les opérations suivantes :

- réhabilitation thermique du centre administratif Saint-Just pour un montant de travaux prévisionnel de 1 976 475€ HT,
- réhabilitation thermique du groupe scolaire l'Orme aux Chats pour un montant de travaux prévisionnel de 2 611 700 € HT,
- végétalisation de la place Voltaire et du chemin des Marronniers pour un montant prévisionnel des travaux de 420 000 € HT,

vu les plans de financement prévisionnels, ci-annexés,

vu le budget communal,

DECIDE

ARTICLE 1 : SOLLICITE des demandes de financements auprès de l'Etat, pour les opérations précitées.

ARTICLE 2 : CHARGE la Directrice Générale des Services de la Mairie de l'exécution du présent arrêté qui lui sera communiqué.

ARTICLE 3 : DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

ARTICLE 4 : ampliation de la présente décision sera adressée au Préfet du Val-de-Marne après publication.

FAIT EN MAIRIE LE 27 FEV. 2023

RECU EN PREFECTURE

LE 27 FEV. 2023

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 27 FEV. 2023

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE

LE 27 FEV. 2023

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine,
Et par délégation,



Romain MARCHAND
1^{er} Adjoint au Maire